

Arrêté 18/2025

Arrêté portant permission de voirie

Le Maire de la Commune de Fayssac

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route
Vu le Code de la voirie routière
Vu la demande du Président du Foyer Rural Fayssacois M. Elian GRANIER en date du 26 juillet 2025,

dont les opérations consistent principalement en :

- Tournois de pétanque

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la manifestation

ARRETE :

Article 1 – Le samedi 2 août 2025 le Président du Foyer Rural Fayssacois M. Elian GRANIER est autorisé à organiser un tournoi de pétanque sur la place des marronniers

Article 2 – La place des marronniers sera fermée à la circulation. Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de la manifestation et de la sécurisation.

Article 3 – Aussitôt l'achèvement de l'animation, le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les marquages et laisser les lieux en l'état initial.

Article 4 – La présente autorisation n'est valable que pour la date du 02 août 2025.

Article 5 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 – Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie,
- Le Préfet du Tarn.

Fait à Fayssac le 26 juillet 2025

Le 1^{er} adjoint,

Gilles Raucoules

